

Lettre aux Associations

2009/7

Objet : Suites de l'Assemblée générale 2009

Chers Adhérents,

Lors de l'Assemblée générale de l'INAVEM, qui a eu lieu le 24 juin dernier à Montpellier, 108 Associations ont été présentes et représentées. Environ 120 personnes ont assisté à nos débats et ont pu participer et échanger sur tous les sujets à l'ordre du jour.

Pour votre information complète, avant de pouvoir disposer du projet de procès-verbal de cette assemblée générale qui sera soumis au vote de l'assemblée générale en 2010, j'ai souhaité vous adresser cette lettre circulaire, avec un certain nombre de documents, dont le Rapport d'activité 2008 sous format papier.

Tout d'abord, les rapports moral et d'activité ont été votés à l'unanimité des présents et représentés. Le rapport financier avec ses trois composantes (bilan et résultats 2008, prévisions 2009) a été voté à l'unanimité, tout comme la décision d'affectation de report des résultats 2008 sur 2009.

Ont été élus au conseil d'administration :

| | | | |
|---------------------------|----------|----------------------------------|----------|
| (21) Dijon (ADAVIP 21) | 101 voix | (64) Pau (APAVIM) | 104 voix |
| (25) Besançon (AAVI) | 94 voix | (68) Mulhouse (ACCORD 68) | 89 voix |
| (31) Toulouse (SAVIM) | 96 voix | (69) Lyon (LE MAS INFO VICTIMES) | 95 voix |
| (38) Grenoble (AIV) | 89 voix | (85) La Roche-sur-Yon (ARDAVI) | 86 voix |
| (41) Blois (AVEC) | 68 voix | | |
| (42) Saint-Étienne (ASAS) | 98 voix | | |
| (59) Roubaix (SIAVIC) | 79 voix | | |
| (60) Creil (ADAVIJ) | 90 voix | | |

Le prochain conseil d'administration sera le **séminaire de rentrée les 29 et 30 septembre 2009 à Pantin.**

Par ailleurs, concernant les perspectives 2009 – 2010, deux questions ont été débattues et votées :

-1) La démarche de l'INAVEM concernant le schéma territorial de l'intervention associative, appelé également « cartographie associative » a été réexpliquée aux adhérents. L'élaboration d'un cahier technique a été proposée aux associations. Il aura pour finalité de présenter les différentes formes et modalités de regroupement aux choix et de donner les outils techniques nécessaires pour prendre la décision éclairée et adaptée aux réalités et contraintes locales. Le regroupement associatif doit d'abord pouvoir s'appuyer sur un projet commun, sur des pratiques et des valeurs reconnues par tous.

Ainsi la motion proposée à l'assemblée générale a été votée à l'unanimité moins sept voix (cf. document joint).

-2) L'organisation par l'INAVEM de la journée internationale des victimes en France (22 février 2010). Il a été rappelé que cette journée des victimes est organisée dans de nombreux pays d'Europe et du monde pour mettre à l'honneur les victimes d'infractions et les actions menées pour elles. En 1990, la France et l'INAVEM s'étaient mobilisés à ce titre avec divers événements au plan national et local.

Après un débat animé, l'assemblée générale a voté en faveur de l'organisation de cette journée le 22 février 2010 (40 votes pour, 31 abstentions, 21 votes contre).


L'INAVEM va faire une démarche auprès de la Chancellerie pour qu'elle s'engage dans ce projet tant au national que dans les juridictions. Les Associations qui souhaiteraient s'investir et se servir de cette Journée pour organiser une communication sur leur structure, leurs actions, ou encore une manifestation, une journée portes ouvertes... peuvent se rapprocher du service communication : communication@inavem.org

Je tiens à remercier tous ceux, nombreux, élus et salariés, de l'ADIAV comme de l'INAVEM et du réseau, ainsi que tous les intervenants extérieurs qui ont contribué activement à l'organisation de nos 24^{es} Assises nationales à Montpellier.

Elles ont été particulièrement réussies, avec environ 450 congressistes. Les éloges et témoignages de satisfaction sont la démonstration que, sur ce thème riche et aussi controversé, les réflexions et débats ont été de très haut niveau et ont suscité tout l'intérêt de l'auditoire.

Ce beau sujet nous a aussi donné l'occasion de réaffirmer les valeurs et principes fondateurs de notre engagement associatif.

En attendant la rentrée qui s'annonce déjà bien chargée en projets importants pour les associations du réseau, chantiers qu'il nous faudra mener, toujours avec rigueur, concertation et dynamisme, je vous souhaite, chers Adhérents, une belle période estivale, qu'elle soit faite de congés ou de continuation d'activité.



Le Président
Hubert BONIN

Pantin, le 28 juillet 2009

INAVEM
1, rue du Pré Saint-Gervais
93691 Pantin cedex
Tél. 01 41 83 42 00 – Fax 01 41 83 42 24
E-mail contact@inavem.org - Site www.inavem.org